Envoyé en préfecture le 29/04/2026
Reçu en préfecture le 29/04/2026
Publié le
ID : 029-212900674-20260428-025_26-DE

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté-Égalité-Fraternité

025/26

EC/TC

COMMUNE DE GUERLESQUIN

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

Séance publique du 28 avril 2026

L'an deux mil vingt-six, le vingt-huit avril, à dix-sept heures, le conseil municipal de GUERLESQUIN, légalement convoqué s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances,
Présents : Éric CLOAREC, Chantal COLLÉOU, Christiane DUGAY, Sylvie FILÉNI, Sonia FLOCH, Éric LE SCANFF, Michel LE VEN, Catherine MÉNEZ, Cyrielle MOY, Alexia PHILIPPE, Séverine SUIRE, Hervé TILLY, Gilbert TOUDIC, Édouard TROLES
Absent : Éric HUON
Procuration : Éric HUON à Éric LE SCANFF
Secrétaire de séance : Cyrielle MOY
Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 15
Date de convocation du Conseil Municipal : 15 avril 2026

Objet : Vote des taux de fiscalité directe locale pour l'année 2026

Conformément à loi n°80-10 du 10 janvier 1980, le conseil municipal fixe chaque année les taux de la fiscalité directe locale dont le produit revient à la commune.

En conséquence, Monsieur Le Maire propose de maintenir les taux appliqués en 2025 comme suit :

	2024	**2025**	***2026***
Taxe d'habitation*	15.71 %	15.71 %	*15.71 %*
Taxe Foncière sur les propriétés Bâties	37.37 %	37.37 %	*37.37 %*
Taxe Foncière sur les propriétés Non Bâties	63.78 %	63.78 %	*63.78 %*

* Sur les résidences secondaires, les locaux meublés non affectés à l'habitation principale et les logements vacants depuis plus de deux ans.

Vu les articles 1636 B sexies à 1636 B undecies et 1639 A du Code général des impôts,
Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :
- Décide de fixer les taux communaux pour l'année 2026 comme suit :
- **taxe d'habitation* : 15.71 %**
- **taxe foncière sur les propriétés bâties : 37.37 %**
- **taxe foncière sur les propriétés non bâties : 63.78 %**

- Charge Monsieur Le Maire :
- **de notifier cette décision aux services préfectoraux**

Envoyé en préfecture le 29/04/2026
Reçu en préfecture le 29/04/2026
Publié le
ID : 029-212900674-20260428-025_26-DE

- **de transmettre l'état 1259 complété aux services préfectoraux, accompagné d'une copie de la présente décision.**

Pour extrait conforme,

Le Maire,



Éric CLOAREC

La secrétaire de séance,

Cyrielle MOY